Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260924-C_2026_09_24_05-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 18 septembre 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 24 septembre 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président,**

Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Matthieu BEREHOUC, M. Yves CANEVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS, Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR (jusqu'à la délibération N° C-2026-09-24-08), Mme Catherine LE FUR DEVINCK, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, M. Daniel LE PRAT, Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Victoire FOLGOAS à Mme Sophie COSSEC
M. Yann HIRIART à M. Laurent MOTREFF
M. Éric JOUSSEAUME à M. Stéphane LE DOARÉ
M. Jean-Luc TANNEAU à M. Pascal FRANCHET
M. Loïc LE FUR à M. Yannick LE MOIGNE (à partir de la délibération N° C-2026-09-24-09)

Absents excusés :

M. Kévin CRENN
M. Hervé LE TROADEC

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, BALANEC, LOC'H et ROPARS, MM. DUBOURG, GAUTHIER, LE BERRE, PEREZ et PIMENTEL, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : Yves CANEVET

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	39, 38 au départ de M. LE FUR
Votants	43

Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date d'affichage : 24 septembre 2026
Date d'expédition du rapport : 24 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260924-C_2026_09_24_05-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 24 septembre 2026	N° Acte : C-2026-09-24-05
Objet : Budget annexe déchets : décision modificative n° 1	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

Afin de comptabiliser les mouvements relatifs à l'appel à projets « collecte des déchets hors foyers », il convient de prendre une décision modificative sur le budget annexe déchets.

Dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'éco-organisme Citéo et destiné à favoriser la collecte des déchets ménagers hors foyers, la CCPBS et ses communes-membres sont bénéficiaires d'aides au financement d'équipements de collecte. À travers ce groupement, la communauté de communes intervient comme intermédiaire entre le soutien financier de l'éco-organisme et ses communes-membres.

Ainsi le budget annexe déchets va être amené à acquérir des équipements éligibles à l'appel à projets pour un coût total de 67 224,59 € TTC.

En contrepartie, elle percevra le soutien financier de Citéo et la participation des communes au reste à charge. Ainsi considérant que l'intercommunalité intervient pour le compte des communes, les crédits budgétaires correspondants doivent être ouverts aux chapitres 45, tant en dépenses qu'en recettes.

En section d'investissement :
Article 458120261 (dépenses) : + 67 224,59 €

En section d'investissement :
Article 458220261 (recettes) : + 67 224,59 €

Considérant la nécessité d'adopter une décision modificative concernant le budget annexe déchets ;

Vu l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C-2026-02-12-07 du 12 février 2026 relative au vote du budget déchets 2026 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte la décision modificative n° 1 du budget annexe déchets.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)